

Collège TUBAND

INFORMATION sur la DEMI-PENSION

Le restaurant scolaire accueillera les élèves à compter du **lundi 20 février 2012**

Le tarif de demi-pension, voté par le conseil d'administration, est forfaitaire pour l'année civile (de janvier à décembre).

Pour l'année civile 2012, le tarif annuel est fixé à **45 900 FCFP**.

Le tarif annuel est dû en trois règlements trimestriels.

La cantine est payable d'avance avant chaque trimestre, dès réception de l'avis aux familles distribué en classe. Le premier trimestre s'élèvera à **15 300 FCFP**.

En cas de difficulté financière, une assistante sociale recevra les familles qui en feront la demande (prise de rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat) et les aidera à constituer un dossier qui sera examiné en interne par la commission des fonds sociaux du collège.

Pour les élèves boursiers demi-pensionnaires, la bourse couvre en partie les frais de cantine, la différence est prise en charge par un système de compensation Province Sud/Collège.

Le service de demi-pension est un service annexe à la mission d'enseignement du collège qui fonctionne dans l'intérêt des élèves et des familles.

L'approvisionnement nous impose une rigueur de gestion toute particulière. Les parents qui choisissent la demi-pension, pour leur enfant, s'engagent pour la totalité de l'année. La radiation doit demeurer exceptionnelle et dûment motivée. Elle ne pourra être reçue qu'à la fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. Un élève externe qui désire prendre son repas au collège de façon exceptionnelle (obligation familiale, activité du foyer socio-éducatif ou de l'association sportive, ...) doit prévenir la vie scolaire **au plus tard la veille**. Les tickets repas sont vendus au bureau de la gestion au tarif de 350 FCFP le ticket.

L'accès à la demi-pension est autorisé sur présentation d'une carte délivrée par l'intendance pour toute la durée de la scolarité au collège (4 années). En cas de perte ou de destruction la carte est remplacée aux frais des parents (1 000 FCFP) avec une nouvelle photo.

Afin d'éviter les pertes, les élèves restitueront leur carte à la gestionnaire le dernier jour de classe.

Pour information :

1^{er} trimestre : du 20/02/2012 au 18/05/2012 inclus,

2^{ème} trimestre : du 04/06/2012 au 31/08/2012 inclus,

3^{ème} trimestre : du 17/09/2012 au 14/12/2012 inclus.

NB : le paiement de la cantine pour le 1^{er} trimestre 2012 devra être effectué à la rentrée 2012 lors de la remise des manuels scolaires..